

Oh ! Chanson

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **44 (1906)**

Heft 38

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-203658>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

à chasser ! Ce soir, nous nous rattraperons, je te le promets.

— Et pour arroser notre poulet de maçon ?

D'un geste, Siméon montra une source qui jaillissait d'un creux moussu, à deux pas de là.

— Comme farce, c'est assez réussi, je te félicite, mais si tu l'imagines, mon cher Siméon, que je me sens l'envie, avec ce régime-là, de sauter de nouveau les troncs et les fossés jusqu'à la nuit, tu t'illusionnes : à mon âge — j'aurai 46 ans à la Saint-Martin, — on ne fait plus de folies de cet acabit-là !

— Alors, tu me lâches et tu regagnes le Chalet-à-Gobet ?

— Je te laisse dans ton désert, oui, Siméon, et je rentre à l'auberge, où je ferai un gentil dîner, où je boirai une bonne bouteille à ta santé et où enfin je trouverai une gentille voiture de tramway qui me ramènera bien vite dans mes pénates.

David Patet exécuta ce programme point par point, si bien qu'à l'heure du souper, il déposait, non sans une pointe d'orgueil, sa gibecière rebondie, sur le comptoir de son magasin.

— Je l'ai eu du premier coup, dit-il à sa femme, tandis que Siméon n'a rien attrapé du tout.

— Ton ami n'est vraiment pas récompensé de ses peines, dit Mme Patet, et elle sourit en songeant que Siméon lui avait juré, pour éviter tout accident, de n'armer le fusil de son mari que de capsules sans projectiles. V. F.

Oh ! chanson.

Oh ! chanson, voix caressante de l'amour
voix sonore de la gaieté, voix harmonieusement plaignive de la douleur, voix légère de la frivolité, voix cinglante de la malice, voix touchante de la pitié, voix argentine du rire, voix puissante et entraînant des passions populaires, docile interprète de tous les sentiments de l'âme humaine, ton règne est de tous les temps. Malheur à qui te profane ; malheur à qui met au service de la vulgarité ton charme subtil et séducteur.

Lentement, les heures s'en vont,
C'est la nuit,
La nuit douce et bonne ;
La nuit clémente, aux vagabonds ;
C'est la nuit douce, la nuit bonne.
Pour dormir,
Il ne faut pas rêver d'amour,
Pour dormir.
Enfant belle,
Ton cœur palpite comme une aile.
Pour dormir
Il ne faut pas avoir le cœur lourd
De désir ;
Pour dormir.

C'est ici la première strophe d'une « sérénade » de Pierre Alin, artiste et chansonnier de chez nous, bien connu des lecteurs du *Conteur* et des Lausannois, qui eurent la primeur de son talent.

Les premières chansons de Pierre Alin, publiées à Lausanne et à Milan, conquièrent d'emblée la faveur des amateurs des choses originales et délicates. Pierre Alin, qui est un sensitif, chante comme il sent, indocile parfois aux règles établies et à la tradition. Cette indocilité est tout gain pour le caractère très personnel de ses chansons, et l'élégance, ni le charme de la forme n'y perdent rien.

Xavier Privat, le fin chansonnier parisien, disait récemment de Pierre Alin, dont il eut occasion d'ouïr les chansons, que « le succès lui devait sourire ». Il lui sourit.

La sérénade dont nous avons donné plus haut une strophe, fait partie des « *Six chansons douces* » que viennent d'éditer MM. Foëtisch frères.

Onna vôtâ.

SALUT, Abram, iô dau diabblo va-to dinse que te t'ê lave l'ê man et lo mor. Va-to à la vela ?

— Bin su que na, Samuliet, on a rein à fêre pè clli Lozena la demeindze ; vu m'ê revoudre on bocon po allâ votâ.

— Quinna vota lài a-te dza voua ?

— L'ê rappoo à l'absinthe po savâ se faut on-cora ein veindre dein l'ê cabaret.

— Ah ! l'ê voua qu'on vote po cein. I'ê fan de lài allâ assebin. T'ê que te sâ adi tot, quemet crâi-to que faille votâ po bin fêre ? M'ê, n'ê pas z'u lesi de suivre l'ê papâ, i'ê z'u ma modze que l'a fê lo vî et ion de m'ê caïon que m'a baillî m'ê de couson que mon recor.

— Eh bin ! Samuliet, se t'î po l'absinthe te vote na.

— Quemet ! faut dere na se on la vâo et oï s'on n'êin vâo rein ? l'ari cru tot justo lo con-trêro. L'ê onna vota à la betetiula. — T'êin vâo ?

— Na ! — T'êin vâo rein ? — Oï. T'ê rondzâi ein avoué. Porquie fan-te dinse l'ê z'affêre ?

— L'ê d'êfecilo de cein t'ê espiliquâ bin adrâi. Crâio que l'ê po cein que quand on a trâo bu de clli l'absinthe on vâi tot à la betetiula assebin.

— Adan, Abram, fau-te votâ oï ?

— Diabe lo mot, que t'êin s'ê ! Justameint volâvo allâ demandâ âo syndiquo. A mon idée, on porrâi quas votâ contre, cein faré veindre m'ê de vin. Mâ, tot parâi, l'arant du baillî la per-mechon de pouâi veindre on-cora cll'absinthe la demeindze matin, d'êvant midzo.

— L'ê veré, m'ê seimblie assebin que porrant la d'êfeindre la senanna ; ma po la demeindze, su d'accoco avoué t'ê, omète no betâ de niveau avoué l'ê vatse po lo recor sti an qu'on è d'obedzi de rein lau z'êin baillî que l'ê demeindze de coumenion. L'arant du fêre dinse po l'absinthe, na pas la d'êguenautsi tot dau mîmo iadzo.

— Aô fin ! s'ê faut pas épouâiri, on bâirâ dau vin à la plliêce. Crâio que trâi d'êcis derrâi l'ê têtê fa atant de bin que cll'igue troblâie, que l'ê quemet lo bâiro âo vî.

— Vâi-ma se p'ê la suite ie vegnant à no d'ôuta assebin lo vin ?

— Oh ! p'ê cein, Samuliet, lài a rein à risquâ. On è Vaudois et se jamai no fasant djonâ n'êtrâi trâi verro, te verri ! on farâi quemet ein 45, onna rêvoluchon.

Et pu que lài âodrî assebin, câ, po m'ê, s'on m'ê remouâve m'ê gotette, crâio adi que porri ein parti.

— On lau derâi adan à eliau conseillê que fant l'ê lois quemet Djan de Gauze que l'avâi mau à n'êon get. L'ê t'ê z'u à la consurta vè on mâidzo de p'ê Lozena que lài fâ : Djan de Gauze, vo bâide trau, l'ê po cein que voutron get l'ê tot rodzo ; vo faut arretâ de bâire, sein quie l'ê fotu. — Arretâ-vâi on momeint ! lài repond Djan de Gauze, se botso lo bâire, l'ê su que l'êin parto. Rava po mon get, mille dieux ; vu pas po onna sacré fenîtra laissi veni avau tot l'ottô. — Et l'ê parti ein faseint lo poeing au mâidzo.

— Respect por li. Ora allein bâire on verro d'êvant de votâ.

MARC A LOUIS.

Ce qui s'en va.

FIN

LE jour des Trépassés (2 novembre), à 4 h. du matin, le guet annonçait l'arrivée de la fête en disant :

Réveillez-vous, priez, pensez ;
Voilà le jour des Trépassés,
J'annonce encore, et c'est assez :
Quatre heur's, quatre !...

Du reste, bien souvent à minuit, en dehors de cette fête, on priait pour les trépassés, ou du moins le guet invitait les fidèles à le faire, à preuve ce couplet de Charmoille :

Eveillez-vous, gens qui dormez ;
Priez Dieu pour les trépassés !
Minuit vient de frapper ! (bis).

Le 31 décembre, le soir de Sylvestre, à minuit, le guet saluait la nouvelle année :

Dieu vous donne la bonne année !
Bon guet, bon guet vous l'a gagnée.
Car la douzième heure a sonné :
Minuit, minuit !

Je rappellerai en passant que la même coutume s'est perpétuée à Lausanne. On sait que, du haut de la tour de la Cathédrale, le guet crie encore tous les soirs :

C'est le guet ! Il a sonné dix, il a sonné dix !

Le 31 décembre, à minuit, il s'écrie :

C'est le guet ! Il a sonné mil neuf cent six !

D'ailleurs ce fameux chant n'était pas sans avoir ses inconvénients. Je ne parlerai pas des gamins qui, pour faire endêver le guet, attendait qu'il eût crié : *êkûtê s'k'i vò dirê (Ecoutez ce que je vais vous dire, et qui ajoutaient : bôtaxi vot' n'ê k'i vò pâtê ! (Bouchez votre nez (que) je veux pêter !)* Mais il est bien évident que lorsque le guet chantait à un bout du village, les jeunes gens, amis du tapage, savaient très exactement l'endroit où il se trouvait ; ils ne se gênaient donc nullement de faire des niches et de jouer des tours du côté opposé ; comme on ne peut être au four et au moulin, ils avaient beau jeu et les farces d'aller leur train ! Ainsi que me l'écrivait un correspondant : « Pendant que le guet de nuit chantait les heures à un bout du village, les jeunes gens faisaient des farces à l'autre bout. Evidemment c'était un moyen de contrôle, mais ces farces ! Ah ! les belles farces ! J'ai vu ces choses et y ai participé. Malheureux les gens naïfs ! On prenait des canards et on allait les précipiter dans la cheminée d'une pauvre femme... On démontait une voiture pièce par pièce et on la remontait sur le faite d'un toit. On portait des volets sur un arbre. Une fois nous avions porté un énorme tas de fagots devant la porte d'un bon vieux couple ; le jour ne venait pas pour ces braves gens ! On allait taper à la fenêtre des maris jaloux et on appelait la femme par des petits noms ; celle-ci était battue et on riait. — C'est fini et sans que le guet s'en mêle. C'est un fonctionnaire inutile qui va faire *fiêrôbe* dans les auberges, attrape un verre de vin, et c'est tout. C'est qu'aujourd'hui chaque individu est son propre gardien, et si un faiseur de farces est connu, on sait faire un procès-verbal et le conduire devant le juge. Autrefois la victime invitait encore ses bourreaux à prendre un petit verre de *bonne*. Oui, oui, c'est fini ! »

... Actuellement, je ne connais plus guère qu'un village où le guet de nuit fonctionnait encore comme dans le bon vieux temps : c'est *Châtillon*, dans le Val de Délemont. Et même là, il a existé anciennement une coutume fort originale ; je ne sais malheureusement pas si la même chose s'est pratiquée ailleurs. Voici : il n'y a pas de guet de nuit attiré ; c'étaient les bourgeois qui, à tour de rôle, remplissaient cet office pendant une nuit et chantaient les heures. La commune avait une vieille hallebarde qu'on portait le soir chez celui qui devait prendre le service ; ce dernier la gardait jusqu'au lendemain soir, la passant alors à son voisin. — Plus tard, on nomma un guet de nuit officiel, et les bourgeois furent libérés de la corvée. En 1873, on fit comme dans les autres communes et l'on supprima le chant du guet.

Il nous faut donc en prendre notre parti et constater que la chanson du guet de nuit a complètement disparu dans le Jura et n'est plus qu'un souvenir. ARTHUR ROSSAT.

Les huit jours de Bel-Air. — Depuis hier programme tout nouveau au Kursaal, auquel le public est de plus en plus fidèle. On applaudit fort les « Raimond-Raimond », excentriques étonnants ; « M. Devries », un jeune ténor genevois, plein de promesses ; « Mario et Zoraïde », sauteurs équilibristes ; les « deux dogues », calculateurs et liseurs de pensées du professeur français Castel. Jusqu'ici, les dames semblaient avoir le monopole de la transmission de la pensée ; aujourd'hui, les chiens leur font, paraît-il, une sérieuse concurrence.

Deux comédies : *Les Boulingrin*, de Courteline, et *Hors les lois*, nouveauté en vers de Marsolleau. Pour finir, le vitographe, donnant des vues nouvelles.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRA

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Horcard.
AMI FATIO, successeur.